

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 23 septembre 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
 - M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

 - M^{me} Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette
 - M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
 - M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
 - M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
 - M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents:
- M. Alain Tardif, directeur général adjoint
 - M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Est absent:
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 34, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*, la séance est ouverte au public à partir de la salle de réception de l'hôtel de ville. Madame la mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette, Sylvie Papillon, monsieur le maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Sylvain Juneau, ainsi que mesdames les conseillères Michelle Morin-Doyle et Émilie Villeneuve et messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Patrick Voyer assistent et participent à la séance par visioconférence. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA-2020-0393

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0394

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 31 août 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 31 août 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2019* du Comité de vérification

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0395

Adjudication d'un contrat de services professionnels - Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73885) - AP2020-560 (CT-2491608) — (Ra-2215)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Mallette s.e.n.c.r.l.*, le contrat de services professionnels - Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec - Années 2020 à 2024, pour une somme de 1 297 490 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73885 et à sa soumission du 8 juillet 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0396

Contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 73828) - AP2020-581 (CT-2491112) — (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* entre la Ville de Québec et *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, pour une somme de 244 486 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément au contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, à signer l'entente jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0397

Adjudication d'un contrat pour l'entretien sanitaire du *Palais Montcalm* (Appel d'offres public 73766) - AP2020-590 (CT-2475882) — (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *GRH Entretien inc.*, le contrat pour l'entretien sanitaire du *Palais Montcalm*, pour une somme de 759 454,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 73766 et à sa soumission du 18 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0398

Émission d'une garantie d'exploitation du site de transbordement des résidus verts - MR2020-004 (CT-MR2020-004) — (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le Service des finances à obtenir, de la *Banque Nationale du Canada*, une lettre de garantie irrévocable au montant de 100 000 \$, valide pour un an et renouvelable aussi longtemps que l'ouvrage visé est exploité. Cette garantie vise l'exploitation du site de transbordement des résidus verts situés au dépôt à neige De La

Jonquière, en conformité avec le *Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles* (Q-2, r. 28.1).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0399

Lettre de modification numéro 1 à l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec - OT2020-009 (Ra-2217)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la lettre de modification numéro 1 à l'entente 2019–2022 entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite lettre de modification jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur de l'Office du tourisme de Québec à signer cette même lettre de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0400

Prise d'acte de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 - TM2020-149 (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte du dépôt :

- 1° du rapport de consultation publique de la *Stratégie de sécurité routière 2020–2024*;
- 2° de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* de la Ville de Québec et du document synthèse de cette Stratégie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0401

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue De Celles - Arrondissement des Rivières - TM2020-204 (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Rue De Celles

1° sur le côté sud, sur le tronçon compris entre la rue Jean–Arnaud et le boulevard Saint–Jacques :

- les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 125 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 36 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 305 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 103 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

- ces normes sont remplacées par la suivante :

« À partir de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest, jusqu'au boulevard Saint–Jacques, il est interdit de stationner un véhicule routier. »

2° sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Jean–Arnaud et le boulevard Lebourgneuf :

- les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 312 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 82 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 510 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 65 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

- ces normes sont remplacées par la suivante :

« À partir de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest, jusqu'au boulevard Lebourgneuf, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0402

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Boischatel, relative à la fourniture de services en matière de sauvetage technique - PI2020-008 (Ra-2219)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Boischatel, relative à la fourniture de services en matière de sauvetage technique, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0403

Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lots 2 à 11, 13 à 16 (Appel d'offres public 73945) - AP2020-589 (CT-2491527, CT-2491547, CT-2491550, CT-2491552, CT-2492623, CT-2492644, CT-2492691-2492733, CT-2492697-2492749, CT-2492702-2492713, CT-2492721-2492723) — (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lots 2 à 11, 13 à 16, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73945 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 2 - Contrat C5006 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 107 517,15 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 29 juin 2020;
- Lot 3 - Contrat C5007 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 94 053 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 4 - Contrat C5008 : *Déneigement Michel Bédard inc.*, pour une somme de 142 323,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 29 juin 2020;
- Lot 5 - Contrat C5011 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 139 134 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 6 - Contrat C5012 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 413 301,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 7 - Contrat C5015 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 308 922,35 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 8 - Contrat C5016 : *Déneigement Marco Leclerc*, pour une somme de 351 309,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 25 juin 2020;
- Lot 9 - Contrat C5023 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 214 652,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 10 - Contrat C5024 : *Saint-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 304 886,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020;

- Lot 11 - Contrat C5025 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 631 079,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 13 - Contrat C5027 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 199 521,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 14 - Contrat C5029 : *9195-4735 Québec inc. (Les Entreprises Delisle)*, pour une somme de 291 973,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1^{er} juillet 2020;
- Lot 15 - Contrat C5032 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 1 270 429,77 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020;
- Lot 16 - Contrat C5034 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 563 382,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0404

Renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2020-610 (CT-2492901) — (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* à *Informatique ProContact inc.*, pour une somme de 242 865,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 25 octobre 2020 au 24 octobre 2021 (Dossier 52827), selon sa proposition du 25 août 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du *Centre de services partagés du Québec*, afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0405

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 087 721 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2020-382 (CT-2498990) — (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, de la *Société en commandite Chauveau industriel*, d'un immeuble situé en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une autre partie du lot 6 087 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 69 540,1 mètres carrés, tel qu'illustré par la lettre G sur le plan préliminaire, pour une somme totale de 7 032 000 \$, plus les taxes applicables, comprenant 350 000 \$ pour les coûts supplémentaires que le vendeur devra assumer lors de la construction du réseau de drainage pluvial des terrains situés à l'ouest de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment ce qui est prévu à l'article 10 - Clauses spéciales relatives aux plaines de débordement du ruisseau Sainte-Barbe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0406

Entente entre la Ville de Québec et *Taxis Coop Québec 525-5191*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Installation de parois de protection dans les véhicules, afin d'assurer la sécurité des clients et des membres de la coopérative* - **DE2020-506 (CT-DE2020-506) — (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 113 430 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR) pour la réalisation du projet *Installation de parois de protection dans les véhicules, afin d'assurer la sécurité des clients et des membres de la coopérative*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Taxis Coop Québec 525-5191*, relative au versement d'une subvention maximale de 113 430 \$, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0407

Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec - **OT2020-007 (Ra-2221)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 (EPRT) entre la Ville de Québec (*Office du tourisme*) et la ministre du Tourisme du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0408

Avis de motion relatif au Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la ville, R.A.V.Q. 1288, et dépôt du projet de règlement - FN2020-041 (Ra-2221)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la ville afin de consolider le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par ceux-ci à la somme réellement dépensée et empruntée. Il s'agit, dans tous les cas, d'une diminution de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par rapport aux montants actuels réglementés desdites dépenses et desdits emprunts. Ce règlement abroge également le Règlement R.A.V.Q. 827.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0409

Adoption du projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur d'Estimauville, R.A.V.Q. 1352, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-101 (Ra-2222)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville*, R.A.V.Q. 1352;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;
- 3° d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1352.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0410

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352 - PA2020-101 (Ra-2222)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* afin de créer une aire de grande affectation *Campus technologique* et d'agrandir une aire urbaine.

Cette nouvelle aire de grande affectation *Campus technologique* est située approximativement aux abords de l'autoroute Dufferin-Montmorency, à l'est de l'avenue D'Estimauville et au sud de l'emprise ferroviaire. La portion résiduelle de l'aire de grande affectation *Parc et espace vert* à même laquelle l'aire *Campus technologique* est constituée, située approximativement aux abords du corridor ferroviaire entre l'avenue Poulin et le boulevard Sainte-Anne, est par ailleurs jointe à l'aire urbaine adjacente.

Adoption de règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 47.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad